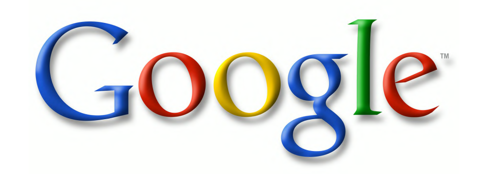



SE TAIRE
FAIRE

COMITÉ

POUR LE RACHAT DE LA PRISON DE SAINT-LOUIS

Et la Conservation des Souvenirs des Croisades

A MANSOURAH (Egypte)

LA CAPTIVITÉ DE SAINT-LOUIS

à Mansourah

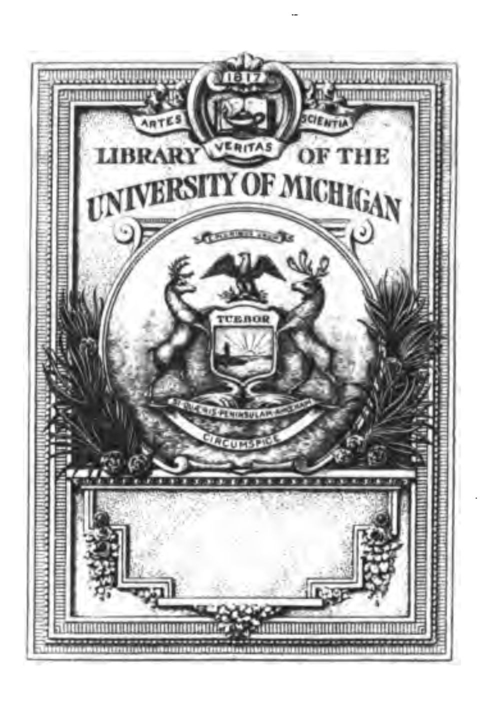


RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

Faite par M. ALBERT DE RICAUDY

A la Salle des Fêtes du « Journal »

Le 23 Janvier 1900


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

Vignaud
10-31-30

COMITÉ

Pour le Rachat de la Prison de Saint-Louis

ET LA

CONSERVATION DES SOUVENIRS DES CROISADES

A MANSOURAH (Egypte)

Secrétariat : 8, rue de Parme

Trésorier : G. Fabius de Champville, 78, rue Taitbout

Vicomte Henri de Bornier, de l'Académie Française, président d'honneur ;

M. Edmond Haraucourt, homme de lettres, 1er vice-président ;

M. Jean Rameau, homme de lettres, 2e vice-président;

Baron Albert de Ricaudy, rédacteur en chef de l'*Echo du Public*, secrétaire ;

M. G. Fabius de Champville, directeur de l'*Echo du IXe arrondissement*, trésorier ;

M. Al. Gayet, représentant en Egypte ;

MEMBRES

Monseigneur X. Barbier de Montaut, prélat de la maison de Sa Sainteté;

M. l'abbé Cadoret, chanoine de Saint-Denis ;

Monseigneur le prince Henri d'Orléans;

M. le comte Boni de Castellane, député de Castellane;

M. Jules Claretie, de l'Académie Française ;

M. Paul Ginisty, directeur du théâtre de l'Odéon

M. Benjamin Constant, de l'Institut ;

M. Jean de Mitty, rédacteur au *Journal* ;

M. Falguière, de l'Institut ;

M. Henri de Régnier, homme de lettres ;

M. Léon de Montluc, ancien préfet;

M. Lucien Heudebert ;

M. le docteur Léon Bonnet ;

Mad. la comtesse de Turgot ;

Mad. Bertet ;

Mad. E. Parès.

LA CAPTIVITÉ DE SAINT-LOUIS A MANSOURAH

Pour trouver l'origine de la septième et avant-dernière croisade, il faut remonter à la maladie que Louis IX fit en 1245 et à la suite de laquelle on le crut mort. Il avait voulu se rendre à l'Abbaye de Cluny, où devait se tenir un Concile général du Clergé et s'était imposé, à cette occasion, de telles fatigues que tout son organisme en fut ébranlé. A peine rentré dans sa résidence royale de Pontoise, il dut s'aliter. et il tomba bientôt dans une telle léthargie que tout le monde supposa qu'il avait cessé de vivre. On avait envoyé en toute hâte chercher les reliques des Saints à Saint-Denis pour les déposer sur son lit ; rien n'y avait fait, lorsque l'une des dames qui gardaient le monarque, en voulant couvrir d'une gaze légère le visage de celui que l'on croyait mort, provoqua de sa part un mouvement. Le roi se dressa tout à coup sur son séant. Les deux reines et ses trois frères qui s'étaient retirés dans une pièce voisine pour y pleurer à l'aise, se précipitèrent aussitôt au chevet du monarque qu'ils trouvèrent dressé sur son séant. «Seigneur, seigneur, criait-il, en reconnaissance de cette guérison miraculeuse, recevez le serment que faiz de me croiser», et appelant Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris :

— Sire évêque, ajouta-t-il, vous requiers m'octroyer la croix d'oultre-mer !

La famille royale fut effrayée d'un vœu aussi spontané fait dans une circonstance si solennelle. Tous supplièrent Louis IX de réfléchir, d'attendre sa complète guérison avant de s'engager à un tel sacrifice de sa personne et des forces vives de la France, mais il fut inébranlable; il fallut qu'aussitôt on lui attacha la croix rouge sur l'épaule.

Trois ans s'écoulèrent en préparatifs de toutes sortes. Saint-Louis parlait peu de la croisade, mais il y pensait toujours. Le 15 *octobre*, le légat du pape fit une prédication à Notre-Dame, il y parla des malheurs de l'Idumée qui nécessitaient une expédition prochaine d'outre-mer. Saint-Louis se leva :

— *L'Orient, s'écria-t-il, retentit encore des exploits de Louis VII, de Philippe-Auguste et de leurs compagnons d'armes: c'est leur épée que j'ai ceinte. Conservons à l'Orient menacé son antique éclat, armons-nous tous de la croix d'outre-mer. Dieu le veult, Dieu le veult. Courons combattre et mourir pour le rachat du Saint Tombeau.*

L'enthousiasme fut indescriptible, chacun jura de sacrifier sa fortune et sa vie pour délivrer du joug des barbares et des infidèles, les cités saintes de la Palestine.

La reine Marguerite de Provence, la com-

tesse d'Artois et la duchesse de Poitiers, belles-sœurs du roi, firent elles-mêmes le serment d'accompagner leurs époux. Le cardinal-légat les prélats, les évêques s'enrôlèrent sur le champ. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le comte de La Marche, vassal jadis félon, le duc de Bourgogne, le duc de Châtillon, le comte de Saint-Paul, les comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Blois, de Réthel, de Montfort et de Vendôme, le seigneur de Beaujeu, connétable de France, Jean de Beaumont, grand-amiral et grand-chambellan Philippe de Courtenay, Guyon de Flandres, Archambault de Bourbon, le jeune Raoul de Coucy, Jean de Barres, Gilles de Mailly, Robert de Béthunes, Olivier de Thermes et au moins un représentant de chacune des grandes familles de France prirent aussi la croix. Parmi eux on remarquait le célèbre Boilève ou Boileaux, qui fut plus tard prévôt des marchands de Paris et le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, auquel nous devons la relation la plus précise et la plus intéressante dans sa naïveté, de la grande épopée qui se termina par la captivité de Saint-Louis.

En ces époques de foi et de loyauté chevaleresque, nul ne voulait quitter sa patrie autrement que la conscience entièrement libre de tout scrupule ; aussi fut-ce une chose admirable que de voir tous ces barons, tous

ces puissants seigneurs, travailler à une réconciliation générale. Les ennemis se cherchaient et se juraient fidélité, les créanciers étaient désintéressés, les plaideurs étaient sollicités d'accepter un arrangement amiable, et le plus souvent, pour être plus rapide, il ne leur en était que plus favorable; les mariages se concluaient, la mauvaise intelligence entre époux faisait place à de nouveaux serments. Joinville raconte qu'il accepta toute réclamation de ses vassaux comme fondée, paya toute dette comme réellement avenue.

Plus que tout autre, le Roi se préoccupa de laisser derrière lui une situation nette et franche; il accorda une trève de 3 ans aux débiteurs qui se trouvaient dans l'impossibilité absolue de payer; il nomma deux commissaires par province, l'un civil, l'autre ecclésiastique, pour terminer les procès qui ne se vidaient pas d'eux mêmes et pour surveiller l'Administration en son absence. Enfin, par acte en bonne et due forme, il conféra la Régence à sa mère, la Reine Blanche de Castille, lui laissant tous les pouvoirs nécessaires pour nommer ou révoquer en son absence, les fonctionnaires de la couronne.

Dans un définitif parlement, il fixa le départ à juin 1248. Les Barons et les Prélats jurèrent de nouveau d'aller combattre avec lui les infidèles, d'encourir les censnres ecclésiasti-

ques s'ils manquaient à leur promesse et de prêter « *Loyauté à la famille Royale si aucune mal chose advenait au Roi en sainct véage d'oultremer.* »

La flotte royale dont les vaisseaux avaient été empruntés à diverses nations voisines, « Gênois, Siciliens, Espagnols », car à cette époque, la France n'avait pas de marine, partit d'Aigues-Mortes le 12 *juin* 1248, pour se diriger vers l'île de Chypre où elle arriva le 20 *septembre*. Le Roi fut reçu à Nicosie par Henri de Lusignan, petit-fils de Guy de Lusignan, devenu roi de Chypre pendant la troisième croisade.

Beaucoup d'historiens sont d'accord pour dire que les Français furent trop splendidement et trop longtemps fêtés à Nicosie où ils s'oublièrent longuement. L'armée y passa en effet l'hiver dans les plaisirs et ne se rembarqua que le 13 *mai* 1249.

Après une tempête terrible, qui ne laissa rassemblés qu'environ 700 chevaliers sur 2.500, la flotte arriva en vue de Damiette, le 4 *juin*.

L'armée du Sultan d'Egypte, dont les armes et les armures éteincelaient au soleil, était là sur la plage rangée en ligne de bataille. On discuta longtemps pour savoir si l'on débarquerait de suite ou si l'on attendrait l'arrivée des chevaliers éloignés par la tempête,

La bouillante ardeur du Roi, l'impétuosité de ses frères, du sire de Joinville, de Mathieu de Marly, de Geoffroy de Sargines, etc., etc., furent cause que l'armée entière se précipita dans la mer et que tous ces hommes d'armes ayant de l'eau jusqu'aux épaules, marchèrent héroïquement derrière l'oriflamme contre une barrière humaine en apparence inébranlable.

Sous ce choc terrible, qui, dit Joinville, fit avancer la mer sur la plage plus loin que d'habitude, les Sarrasins se débandèrent, puis se rallièrent avec peine, et finalement furent de nouveau disséminés comme une volée de moineaux, Le Roi planta sa tente rouge écarlate sur la plage où retentirent des chants d'allégresse.

Dans la nuit, les infidèles effrayés par l'aspect imposant de l'armée française, découragés par le bruit de la mort, d'ailleurs controuvé, du Sultan Nemgeddin, évacuèrent Damiette qui passait pour la clef de l'Egypte et que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, lors d'une précédente croisade (la cinquième) avait dû assiéger pendant un an avant de s'en emparer. Les Français y entrèrent et s'y fortifièrent. Un conseil y eut bientôt lieu pour savoir si les Croisés marcheraient ensuite sur Alexandrie ou sur le Caire qu'ils appelaient Babylone. Toujours ardents et impétueux, les hardis guerriers, cherchant la difficulté comme un

plaisir, décidèrent d'aller d'abord « *en Babylone* » car, disait le comte d'Artois « *celui qui vouloit occir le sepent, il lui devoit premier escacher la teste* ».

Il n'était que temps de prendre une décision. L'armée avait perdu beaucoup de temps à Damiette comme à Chypre. On avait attendu le comte de Poitiers qui s'était embarqué à Aigues-Mortes le 25 *août* 1249, juste un an après son royal frère, avec des renforts considérables d'hommes et d'argent. Il n'arriva à Damiette que le 29 *octobre* et l'armée ne se mit en marche, dans l'intention d'aller attaquer le Caire, que le 20 *novembre*.

Le 7 *décembre*, l'armée campa à Phareskour, et le 19 *décembre* elle vint se butter au canal d'Aschmoun qui la séparait de Mansourah.

Dans l'intervalle, le sultan Nemgeddin, qu'on avait trop tôt fait passer pour mort, était décédé réellement. Cette fois, au contraire, la nouvelle de ce décès fut soigneusement cachée. Une esclave, devenue favorite du prince, la sultane Chegger-Eddour, dont le nom signifie en arabe, *arbre de perles, et qu'aucun homme*, disent les chroniqueurs arabes, *ne surpassait en intelligence, ni aucune femme en beauté*, s'empara des rênes du gouvernement. Elle rassembla les Emirs et les conjura de donner le change sur la mort du sultan. A

son instigation, les mamelucks persistèrent à monter la garde autour de son palais et tous les ordres continuèrent à être donnés en son nom. Ainsi donc ce fut contre une femme que Saint-Louis combattit sans s'en douter.

Aussitôt campés en face de Mansourah et de l'Aschmounn, l'armée s'occupa de franchir cette rivière. On construisit à cet effet une digue que les eaux emportaient toujours, et un pont de bois que le feu grégeois des ennemis consumait au fur et à mesure de son édification.

Ce feu grégeois était un engin terrible que Joinville comparaît : « à *un grant Dragon vollant par l'air et qui faisoit tel bruit et gettoit si grande clarté qu'il sembloit que ce fust foudre qui cheust du ciel* ». Chaque fois que ce feu tombait, les chrétiens se jetaient à terre sur les coudes et sur les genoux, et le roi criait :

— *Biau Sire Dieu, prenez en pitié moi et ma gent !*

Enfin, un Bédouin vint trouver le sire de Beaujeu, connétable de France, et lui promit de lui indiquer un gué moyennant 500 besants d'or. Le lendemain, le comte d'Artois franchit le premier l'Aschmounn, et malgré sa promesse d'attendre, une fois parvenu sur la rive opposée, le gros de l'armée pour engager l'action, il se mit — emporté par son ar-

deur — à la poursuite des cavaliers arabes qui, soit ruse de guerre, soit réelle lâcheté. s'étaient mis à fuir devant lui. Il arriva ainsi en vue de Mansourah. Les habitants de cette ville, croyant avoir affaire à l'armée française tout entière, prirent immédiatement la fuite par la route du Caire. Le comte d'Artois se précipita dans la ville où ses soldats se mirent à piller, mais un émir, Bibars-el-Bondoccar, s'aperçut qu'on n'avait affaire qu'à la seule cavalerie des Français, l'infanterie ne passant le gué qu'avec toute sorte de difficultés. Il rallia les fuyards, envoya harceler l'infanterie et enferma le comte d'Artois dans Mansourah, comme dans une immense souricière où tous les héroïques défenseurs de la foi furent massacrés. Quand le Roi se trouva enfin avec toute son armée dans la plaine qui sépare l'Aschmounn de Mansourah, son indécision fut des plus grandes : il lui arrivait des renseignements contradictoires sur la destinée de sa cavalerie, et le bruit de la mort du comte d'Artois, qu'on eut voulu venger, commençait à se répandre parmi ses gens. Les uns voulaient rentrer au camp et s'y fortifier; d'autres étaient d'avis de marcher à tout prix sur Mansourah. Cent combats particls s'engagèrent. Les preux y furent héroïques et, la nuit venue, les Sarrasins ayant abandonné le champ de bataille, les Français purent se

croire vainqueurs, bien qu'un grand nombre d'historiens présentent la bataille de Mansou-rah comme une défaite pour les nôtres. Les Croisés s'emparèrent du camp que leurs ennemis avaient quitté et qui était situé entre l'Aschmounn et Mansourah, sans toutefois abandonner le leur qu'ils avaient primitivement occupé sur l'autre rive et où le duc de Bourgogne resta avec ses gens pour garder les provisions de bouche et les machines de guerre.

Les Musulmans avaient repris possession de Mansourah. Ainsi campées les deux armées restèrent longtemps en présence, sans engager d'autres actions que des escarmouches. Enfin la maladie s'étant mise dans le camp des chrétiens, ayant atteint le Roi lui-même, les communications ayant été coupées entre Damiette et Mansourah, et les vivres n'arrivant plus, il fallut se décider à la retraite. Auparavant, le Roi avait envoyé Philippe de Montfort au nouveau sultan d'Egypte, Almoàdam, pour demander une trève, mais celui-ci ne consentit à l'accorder que si Louis IX se remettait entre ses mains. Celui-ci y consentit, mais ses barons l'en empêchèrent.

L'armée, sans cesse harcelée par les Infidèles, décimée par des maladies pestilentielles, privée de nourriture et de sommeil, devenue en un mot l'ombre d'elle-même, se mit en

marche moitié par eau, moitié par terre pour regagner Damiette. Non seulement le Roi ne voulut pas s'embarquer, ce qui était la façon la plus commode et la moins fatigante de faire la route, mais encore il tint à rester au camp jusqu'à ce que tous l'eussent quitté :

— *C'est moi qui vous ai amenés ici, disait-il, pour la cause de Dieu ; c'est moi qui dois en repartir le dernier !*

Admirable et inutile héroïsme de la part d'un prince que son amour de la sainte cause et l'imprudente ardeur de tous les siens avait attiré dans un sombre guet-apens.

Ce fut la nuit, pour échapper à la honte d'être vu, de se voir entre eux, que les chevaliers quittèrent le camp et se mirent en marche, en proie au plus noir découragement, pour regagner les lieux qu'ils avaient quittés quelques semaines auparavant, remplis de foi et d'espérance. Les ennemis les poursuivaient sans relâche et la mort ne cessait de faucher les rangs des Croisés.

Ceux qui descendaient le Nil furent arrêtés par les Musulmans à Mehalleh et faits prisonniers. Le Roi et ceux qui le suivaient par terre ayant pénétré, harassés de fatigue, dans le bourg de Minieh que Michaud appelle Baramoun, y furent enfermés et capturés à leur tour. Un des principaux émirs, Gemal-Edden, entra dans la chambre où se trouvait Louis IX

et, foulant aux pieds le respect dû à la grandeur et à l'adversité, donna à ses eunuques l'ordre de le dépouiller et de lui mettre des chaînes aux pieds et aux mains.

Joinville dit qu'à ce moment, accablé sous le poids de ses malheurs, ayant perdu un frère qu'il adorait, se disant que par sa faute 30.000 chrétiens avaient péri, tués sur le champ de bataille, noyés dans le Nil, massacrés après le combat ou morts de maladie, craignant de ne plus jamais revoir la Reine, sa femme, qui, en proie aux douleurs de l'enfantement était enfermée à Damiette dont nul n'osait plus sortir, ni la Reine, sa mère, qui travaillait en ce moment en France à lui conserver son royaume, Joinville dit que, pour la première fois, le Roi pleura.

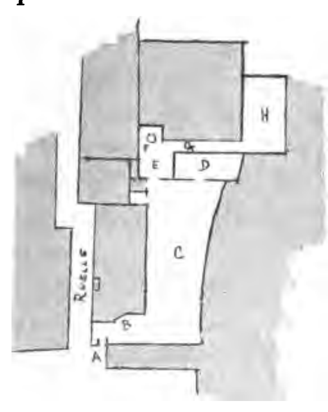
Louis IX fut ramené par eau à Mansourah au son des cymbales, des naccaires, au milieu des chants et des refrains de victoire de ses ennemis. Toutes les populations des environs étaient accourues sur les bords du Nil pour voir un Roi des Français captif. Il n'y avait pas de prison à Mansourah, on en improvisa une. Une des plus belles maisons de la ville, celle de Fakreddin-Ibn-El-Loqmann, secrétaire du sultan, fut choisie à cet effet. Le Roi fut confié à la garde de l'eunuque Sabyh. On ne lui laissa pour toute compagnie que son aumônier Guillaume de Chartres, un prêtre

jacobin dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous et son maître-queue Isambart qui le soignait, le levait, le lavait, le couchait de ses propres mains, tant il était faible.

Cette maison où le pieux Roi fut enfermé existe encore, et notre but est de la sauver de la destruction pour la conserver à l'admiration des Français et à la piété des fidèles. Perdue au milieu de masures sordides et en grande partie recouverte par elles située au fond d'une ruelle qui vient s'amorcer sur une place triste, à côté de la mosquée d'El-Maoûafi (cheikh vénéré de Mansourah, (bâtie à l'heure même ou les Croisés de Jean de Brienne avaient, 30 ans auparavant, marché sur la ville, le surélèvement du sol l'a enterrée en partie; des huttes sans nom se sont accroupies autour d'elle, et, sur son ancienne terrasse, d'autres se sont juchées, où habitent des pêcheurs. Elle était d'ailleurs alors l'une des plus belles de Mansourah, et comprenait dans son enceinte masures et ruelles. Telle qu'elle subsiste, elle a deux portes, l'une à l'Est, obstruée par un mur de boue; l'autre au Sud, qui semble avoir été la porte principale autrefois.

Après avoir franchi celle-ci, A, on pénètre dans un corridor, B, de 4 mètres de long, sur environ 1m50 de large. A son débouché, on se trouve dans une cour C, de 50 mètres carrés de superficie, à droite de laquelle un mur irré-

gulier délimite un enclos adjacent à la mosquée d'El-Maoûafi. En face, au fond est une pre-



mière salle D, dont la destination semble assez incertaine. Sur sa gauche, s'ouvre une autre salle E où tous les auteurs arabes s'accordent pour placer un *djoub* — oubliette F, qui joue un rôle considérable dans leur tradition. Cette salle E aurait été, à leur dire, le cachot de Saint-Louis ; et les Croisés ayant essayé de de creuser un souterrain sous la maison, pour tenter de délivrer le Souverain, Chegger-Eddour aurait donné ordre de jeter le roi dans ce *djoub* et d'en fermer l'orifice au moyen de dalles de plomb.

Cette pièce ne semble cependant point répondre aux descriptions du cachot de Saint-Louis. Dans cette salle E prend naissance un couloir G, étroit et obscur qui aboutit à une salle H, aux murs épais, pouvant défier toute tentative d'évasion. Si les guides indiquent aujourd'hui la salle E comme le cachot, c'est que l'accès en est plus facile aux touristes. Le couloir a ses murs en ruines ; quant à la

salle H, elle est tellement remplie de décombres, qu'on y tient à peine debout, et les habitants de Mansourah eux-mêmes racontent qu'en 1845, un prince français — probablement Monseigneur le duc de Montpensier qui fit à cette époque un voyage en Egypte — visita la maison d'Ibn el-Loqmann, entra dans cette chambre, malgré les débris qui barraient le passage, et qu'arrivé là, il ôta son chapeau avec respect, s'y arrêta un instant, puis, se baissant, ramassa une pierre qu'il emporta comme une relique. On en conclut parfois qu'elle est bien le cachot de Saint Louis.

Cette maison d'Ibn-el-Loqmann ne sera bientôt plus qu'un souvenir, tant, depuis ces dernières années, s'en est précipitée la ruine. De toutes parts elle s'écroule, et les huttes qui la recouvrent s'effondrent, l'enterrant graduellement. D'autre part, sous prétexte d'extraire des décombres une poussière salpêtrée qui servira d'engrais à leurs champs, les *fellahs*, qui somme toute, ne cherchent que les antiquités que peuvent renfermer ces ruines, ont commencé à attaquer les cimetières du temps des Croisades et cette poussière est d'autant meilleure qu'elle renferme des ossements. Ces ossements, M. Gayet en a vu en quantité au cours des fouilles faites cet hiver à la recherche de l'emplacement des campements de Jean de Brienne.

Partout il a fait soigneusement refermer les fosses, mais d'ici peu, la dévastation les atteindra. Notre mission est donc de fonder une œuvre qui aura pour but en même temps que le rachat de la maison de Saint-Louis la conservation des souvenirs du temps des Croisades, une sépulture aux os de ceux qui y sont tombés pour leur foi. L'acquisition des masures qui recouvrent et entourent la maison d'Ibn-el-Loqmann, ainsi que du terrain où celle-ci est située, permettrait de la dégager, de la consolider, de la transformer en chapelle avec crypte servant d'ossuaire, tandis que les objets retrouvés au cours du relèvement des cimetières seraient réunis comme autant de reliques de l'épopée des Croisades, dans la prison du saint Roi.

Les hauts barons avaient été enfermés dans une autre maison ; un pavillon situé au centre de la ville et dont il ne reste plus trace, non plus que de la maison où périt le comte d'Artois ; quant aux autres seigneurs et hommes d'armes, au nombre de plusieurs milliers, ils avaient été parqués, comme un vil troupeau, dans un vaste camp, entouré de murailles de terre élevées à la hâte. Toutes les nuits on venait en chercher quelques centaines, on les faisait sortir, et devant le Nil majestueux qui allait bientôt se rougir de leur sang, sous la voûte étoilée d'un ciel brillant d'étoiles qui

semblaient consacrer l'apothéose de ces martyrs, on les sommait de renier leur religion sous peine de mort. Presque tous se laissaient égorger sans proférer une plainte.

Cependant, Saint Louis dans sa prison, calme et résigné à son sort, étonnait par son attitude tous ceux qui l'approchaient. Jamais un geste d'impatience, jamais un mot d'irritation, jamais une parole rude ne lui échappaient. Sous les voûtes sombres de son cachot, il conservait la majesté et l'autorité qu'il eût pu avoir sur son trône du Louvre où de Vincennes. N'ayant qu'une misérable casaque à se mettre sur le dos, ayant refusé énergiquement les riches effets qu'Almoadam lui avait fait offrir, en disant qu'un Prince français ne pouvait porter la livrée d'un prince étranger ; n'ayant que fort peu d'aliments pour se soutenir et ne voulant, pour ne pas se donner en spectacle, accepter les festins auxquels le jeune Sultan le conviait, il était encore, quoique le plus malheureux des hommes, le plus imposant des rois.

Au bout d'un temps qu'aucun historien ne peut réussir à préciser, Almoadam fit offrir au Roi sa délivrance, à condition qu'il rendrait Damiette et les villes de la Palestine.

A cette offre, Louis répondit que les villes chrétiennes de la Palestine ne lui appartenaient point, et que Dieu, ayant remis tout

récemment la ville de Damiette entre les mains des Croisés, aucune puissance humaine ne pouvait en disposer.

Quant ces paroles eurent été rapportées au Sultan, il entra dans une violente colère et menaça Louis IX de l'envoyer au calife de Bagdad, qui le ferait mourir en prison après l'avoir fait travailler à la terre comme un vil esclave.

Un autre jour, le prince égyptien disait, pour qu'on le répétât à Louis, qu'il allait être offert en spectacle à toute l'Asie et promené de ville en ville, pour montrer au peuple un roi chrétien réduit en servitude.

Une autre fois il déclara, au milieu d'épouvantables jurements qu'il allait le livrer aux bernicles, supplice affreux et réservé aux plus vils criminels,

A toutes ces menaces, Louis n'avait qu'une seule réponse :

— « *Je suis prisonnier du Sultan, il peut faire de moi tout ce qu'il voudra* ».

Voyant le roi inébranlable, Almoadam lui fit proposer de briser ses fers, à condition qu'il rendrait Damiette et payerait une rançon de 1 million de besants d'or (qui équivalent à environ 9 millions de notre monnaie), Louis IX répondit qu'un Roi ne se rachetait pas avec de l'argent, qu'il rendrait Damiette pour sa rançon et qu'il payerait le million de

besants d'or pour celle de ses barons et chevaliers. Ses propositions furent acceptées, et la semaine suivante fut fixée pour l'exécution du traité. On eut pu croire que tout était fini, il n'en fut rien, il se passa des événements qu'il serait trop long de rapporter ici et qui du reste, ne se rattachent plus directement à notre sujet. Le Sultan fut assassiné par ses émirs. La Sultane Chegger-Eddour, qui décidément joue un grand rôle dans l'histoire de ces temps, fut remise sur le trône, et l'on se demanda si le traité allait être exécuté tel qu'il avait été conçu, ou si le Roi et les siens allaient être misérablement assassinés. La passion de l'argent l'emporta sur celle de la vengeance. Le Roi et ses guerriers furent délivrés et la rançon payée.

Louis et les restes infimes d'une armée qui avait été magnifique, s'embarquèrent pour la Palestine où ils séjournèrent 4 ans avant de rentrer en France.

C'est à la fin d'une autre croisade, la huitième, qui nous fut plus fatale encore et dont le but était la conversion du Bey de Tunis, que Louis XI périt misérablement à Carthage, emporté par une de ces maladies pestilentielles qu'il avait évitées si difficilement en Egypte.

Victime de sa foi et de son goût des avantures, ce Roi quelquefois naïf et pourtant

sublime, avait bien mérité l'auréole du martyr et la gloire de la canonisation qui devait lui être octroyée vers la fin du XIII[e] siècle, témoin de ses exploits.

ALBERT DE RICAUDY.

Extraits de Quelques Journaux

UNE ŒUVRE FRANÇAISE

Je reçus, l'autre jour, la visite de M. de Ricaudy, qui, avec une conviction d'apôtre, me fit promettre de dire un mot de l'œuvre à laquelle il s'est attaché, avec l'égyptologue M. Gayet. Il fut si persuasif, si pressant, qu'il n'y eut pas moyen de lui résister. J'objectai pourtant que, puisqu'il y avait sept siècles que les personnages dont il plaidait la cause attendaient les égards de la postérité, ils pouvaient bien patienter encore un peu.— « C'est justement, me répondit-il, parce qu'ils attendent depuis si longtemps qu'il faut les dédommager d'une indifférence qui a tant duré ! »

Au demeurant, une pensée bien française— si bien que j'ai accepté de faire partie d'un comité formé, sous la présidence de M. de Bornier, en dehors de toute espèce d'idée de parti, car il compte des représentants des opinions les plus diverses et, ce qui est aimable, non moins de quatre poètes.

Je crois qu'il est difficile, aujourd'hui, de se faire, sincèrement, une idée bien exacte de ce que furent les Croisades qui, par les sentiments plus encore que par le temps écoulé,

sont prodigieusement loin de nous. L' « état d'âme » d'un croisé ne fut peut-être pas aussi simple, même en ces âges de foi, qu'on le conçoit sommairement. En tout cas, ceux qui s'en allèrent tomber sur les champs de bataille de l'Orient étaient de bons et vaillants Français, qui montrèrent au monde qui les admirait ce que valait leur race. On peut estimer, à présent, qu'il y eut là un terrible gaspillage de forces qui eussent pu être employées plus pratiquement. Il y eut d'effrayants massacres, d'épouvantables boucheries, mais les cris de guerre retentissaient, héroïques, et c'est de cela surtout qu'il faut se souvenir.

Combien de milliers de morts durent dormir leur dernier sommeil loin de la patrie ! M. Gayet, au cours de ses explorations en Egypte, guidé par les chroniques d'un auteur arabe du quinzième siècle, Makrisi, a retrouvé l'emplacement de la plupart de ces immenses tombes françaises où furent couchés, après des luttes incroyablement meurtrières, les combattant qui avaient suivi saint Louis. Il a, prudemment, pour ne pas signaler aux profanes ses découvertes (les « profanes » sont, dans l'espèce, des fellahs pillards), fouillé le sol, et, dans ces charniers, recouverts maintenant de cette poussière qu'on appelle là-bas le *sébach*, il a trouvé, à côté de monceaux d'ossements, bien conservés par la nature du terrain, des

armes, des objets militaires, des armures en quantité considérable, épaves de la septième croisade, qui se déroula sur cette terre d'Egypte.

Une pensée pieuse vint d'abord à M. Gayet et c'est celle qu'il veut faire partager au public : réunir ces restes en un vaste ossuaire, prouver ainsi que la France ne se désintéresse pas tout à fait de son histoire, et le prouver dans un pays de plus en plus soumis à l'influence anglaise. Mais l'archéologue passionné songea aussi à la riche moisson à faire, quand le travail d'exhumation pourrait être mené ouvertement et judicieusement. De là la conception d'un musée évoquant cette vieille gloire française, offrant d'ailleurs une mine considérable de documents.

Où le mieux placer, ce musée, que dans la maison où saint Louis fut prisonnier, à Mansourah, et où, malgré les mauvais traitements, il gardait si grand air que, selon Joinville, les chefs musulmans qui le visitaient lui disaient, étonnés :

— Comment se fait-il que, toi qui es notre captif, tu sembles être notre maître ?

Telle est l'idée que doit propager un comité dont les membres, je l'espère, seront assidus, me donnant un exemple que je crains un peu de ne pas suivre. Il me semble que, cette idée, elle, ne manque pas de noblesse, d'utilité non

plus, même, car il n'est jamais superflu de glorifier, en terre étrangère surtout, de grands souvenirs français.

Cette maison, où le roi Louis le Neuvième, ce « colonial » à sa façon, qu'on trouverait aujourd'hui un peu trop désintéressé, connut les pires détresses (il était parqué dans une salle basse, au fond de laquelle il y avait des oubliettes), elle est présentement dans un piteux état, recouverte par des constructions parfaitement sordides. Des pêcheurs s'y sont installés, cavalièrement, après en avoir pris tout ce qu'on pouvait y prendre, ont édifié des huttes sur sa terrasse. Il faudrait la délivrer de toutes ces souillures, abattre ce qui l'entoure, la réparer, lui rendre son aspect historique : au demeurant il ne faudrait pas de grosses sommes pour cela. Au treizième siècle, c'était la plus vaste maison de Mansourah ; elle appartenait alors à un certain Ibn-El-Loqman, secrétaire du sultan Saleh-Ayoub, qui l'avait prêtée pour y détenir le monarque.

M. de Ricaudy parle de cette histoire avec aisance, entrant en de menus détails, comme si tout le monde était au courant des particularités de cette période avec laquelle on peut, pourtant, n'être pas très familier. Il dit le régime que devait subir le pauvre roi Louis, dont on s'était emparé à Minieh ses

efforts pour communiquer avec les chevaliers fidèles qui creusaient un souterrain pour arriver jusqu'à lui, ses tentatives pour adresser un message à la reine Marguerite de Provence, qui se trouvait à Damiette, cherchant désespérément les moyens de payer la rançon de son royal époux...

— *Vous savez*, me dit M. de Ricaudy, que la sultane Chadjaret-el-Dor, dont le nom signifie « arbre de perles », feignait de parler au roi au nom de son époux le sultan Saleh-Ayoub. Mais le sultan était mort depuis longtemps. L'ancienne favorite usait de prodiges incessants de ruses pour faire croire qu'il existait encore et qu'elle obéissait à ses ordres. On ne déploya jamais autant d'imagination pour garder le pouvoir : il lui fallait constamment trouver de nouveaux prétextes pour expliquer son absence au peuple, qni le réclamait. Deux hommes seulement (encore l'un était-il eunuque) étaient dans la confidence. Elle put ainsi pendant longtemps, à l'aide des stratagèmes les plus extraordinaires, gouverner, et gouverner sagement...

J'avoue que je ne savais pas. Mais l'histoire de cette ambitieuse et ingénieuse sultane me paraît intéressante, plus intéressante même, un moment, que celle de saint Louis, et j'en oubliai les souffrances du pieux souverain, et les Croisés même, qui gisent entre Damiette

et Mansourah. La belle Chadjaret-el-Dor me hante, comme l'héroïne d'un conte des *Mille et une Nuits*, avec ses audaces, son appétit de domination, son âme forte... Nous ne connaissons qu'une face de l'histoire des croisades... Que de romans s'évoquent, tout à coup, séduisants et terribles, rendant les Infidèles peut-être plus attachants que les chevaliers de la Foi !... Mais pour un membre du comité qui doit honorer, par un monument, les restes des Croisés, je me laisse aller, peut-être, à de singulières pensées, qui sentent un peu le roussi.

Demeurons dans notre sujet. Si je n'ai pas tout à fait encore la conviction de MM. Gayet et de Ricaudy (songez que je ne suis de ce comité que depuis hier !), je suis résolument partisan de rendre hommage à la mémoire de tous ceux qui incarnèrent l'Action. Je constate que ce n'est guère qu'à ce titre-là que m'occupent les Croisés, bons batailleurs qui ne reculaient devant rien et qui, en somme, furent si Français par le goût de l'aventure qu'ils léguèrent aux générations qui devaient venir après eux... Glorifions en eux ce génie de l'Aventure, qui a bellement animé notre race, avec son héroïque désintéressement, et qui, en dépit de tout, revit en quelques-uns des Français d'aujourd'hui.

PAUL GINISTY.

(*Liberté*, 27 décembre 1899.)

Mardi, après-midi, s'est réuni pour la première fois le Comité constitué par M. Albert de Ricaudy, pour faciliter le rachat d'une petite maison de Mansourah, bien pauvre d'apparence, mais riche de souvenirs historiques : c'est là, en effet, que fut tenu captif le bon roi saint Louis, avec trois compagnons, son aumônier, un autre prêtre et un serviteur.

Cette « prison de saint Louis », construite une trentaine d'années avant la 7° croisade, est encore debout, mais dans un état de délabrement qui nécessite une réfection immédiate. De plus, encadrée de masures sordides. elle aurait grand besoin d'être dégagée, afin de ne plus être, comme aujourd'hui, totalement ignorée des voyageurs.

Le nouveau comité, qui compte, entre autres membres, MM. Henri de Bornier, Jules Claretie et Boni de Castellane, se propose de couvrir les frais de rachat, de réparation et de dégagement grâce à une représentation théâtrale, pour laquelle, sans doute, le ministère de l'instruction publique prêterait une des grandes scènes subventionnées de Paris.

Ultérieurement, la « prison de saint Louis » deviendrait une sorte de musée où seraient réunis les multiples souvenirs des Croisades que M. Gayet, l'éminent archéologue, arrache chaque année, à la terre d'Egypte.

Il est à souhaiter que ces projets deviennent

promptement des réalités. C'est une entreprise bien française à laquelle le concours public ou privé de la France devrait être assuré, car l'idée pourrait bien être, le cas échéant, reprise en Angleterre, où, comme on sait, les amateurs de reliques historiques ne manquent pas.

(*Petit Journal*, 26 janvier 1900).

Le Comité pour le rachat de la prison de saint Louis et la conservation des souvenirs des Croisades à Mansourah (Egypte) s'est réuni, le 23 janvier 1900, à la salle des dépêches du *Journal*, 100, rue de Richelieu, à Paris.

Notre rédacteur en chef, M. ALBERT DE RICAUDY, a fait la relation des conditions dans lesquelles le roi Louis IX, relevant miraculeusement de maladie, fit vœu de partir pour la Croisade et des circonstances qui accompagnèrent son embarquement à Aigues-Mortes, son hivernage à Chypre, son débarquement en vue de Damiette, dont il s'empara sans coup férir, sa marche sur Phareskour, puis sur Mansourah ; l'armée, qui devait continuer sa route au delà de cette ville pour s'emparer du Caire fut arrêtée par la famine, la maladie, le feu grégeois et les flèches des Sarrazins. Il a dit comment les Croisés rebroussèrent chemin pour regagner Damiette et comment un petit

nombre seulement d'entre eux arrivèrent, épuisés, jusqu'à Minieh où ils furent faits prisonniers, et ramenés à Mansourah. Il a décrit la maison de Fakreddin-Ibn-El-Lockmann où saint Louis fut enfermé avec son aumônier, son confesseur et son cuisinier et d'où il ne sortit qu'après s'être engagé à rendre Damiette pour sa rançon et à payer un million de bezants d'or (neuf millions et demi de notre monnaie) pour celle de ses chevaliers.

Abordant ensuite la question financière, il a émis l'idée d'organiser, au bénéfice de l'œuvre, une grande représentation théâtrale avec le concours des principaux artistes de Paris. Les membres présents se sont mis d'accord pour convenir que la salle la plus propice à donner cette représentation semblait devoir être celle de l'Odéon et pour charger M. DE RICAUDY de faire auprès de M. Paul Ginisty, directeur de ce théâtre, et du Ministre compétent, les démarches nécessaires à cet effet. M. DE RICAUDY devra si besoin est, faire signer à tous les membres du Comité une pétition à cet effet et s'occuper à recruter auprès des auteurs et acteurs les concours nécessaires. Cette représentation ainsi que les demandes de souscriptions, devront avoir lieu le plus tôt possible.

Il a annoncé que M. Gayet, auquel on doit l'idée première de fonder une œuvre ayant